



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A27

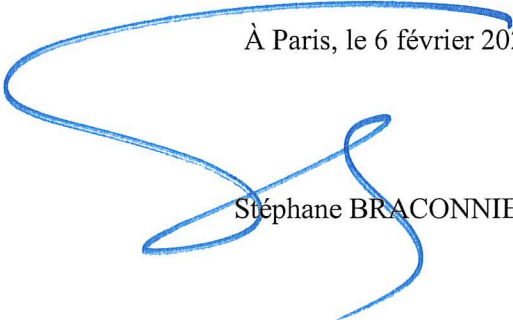
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit pénal et sciences criminelles parcours Criminologie est ainsi composée :

Mme Charlotte DUBOIS
M. Patrick MORVAN, **Président**

À Paris, le 6 février 2026


Stéphane BRACONNIER